

**Avenant n°1 à la convention financière de 2013
entre le Département du Bas-Rhin et l'ADEUS**

Rapport n° CP/2014/271

Service gestionnaire :

Direction de l'habitat et de l'aménagement durable

Résumé :

Le présent rapport concerne l'adoption d'un avenant à la convention financière de 2013 avec l'ADEUS (Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise) afin d'intégrer le financement complémentaire d'un travail que réalise l'Agence dans le cadre des réflexions préalables au schéma départemental d'aménagement et de développement du territoire (SDADT), engagé par le Département.

En complément du financement octroyé par le Département dans le cadre du contrat partenarial de 2013, l'ADEUS a proposé au Département une réflexion préalable aux travaux qu'il mène depuis plusieurs mois au titre du schéma départemental d'aménagement et de développement du territoire (SDADT).

L'ADEUS produit ainsi une série d'indicateurs intéressants permettant d'apporter un regard renouvelé sur les phénomènes, en cours, d'aménagement de notre territoire départemental. Ces éléments accompagnent l'analyse que les services du Département examinent pour anticiper et élaborer une stratégie pour amplifier ces grandes tendances ou en minimiser les impacts défavorables.

Le présent avenant à la convention financière 2013 entre le Département du Bas-Rhin et l'ADEUS a pour objet de définir les modalités d'octroi d'une subvention complémentaire de 18 000 € accordée par le Département à l'ADEUS pour accompagner la mise en œuvre du programme de travail partenarial 2013 et portant ainsi à 409.680 euros la contribution départementale à l'ADEUS au titre de l'exercice 2013.

Cette subvention sera versée après signature de l'avenant joint au présent rapport et la fourniture des livrables indiqués dans l'annexe à ce document.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
24284	65-6574-72	133 379,45 €	18 001,31 €	18 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

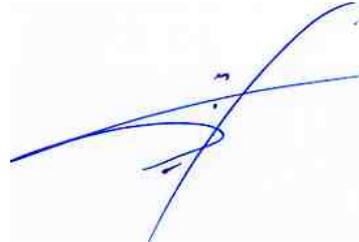
La Commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer à l'ADEUS (Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise) une subvention de 18 000 € pour

accompagner la mise en œuvre du programme de travail partenarial 2013 au titre du travail de prospective réalisé par l'ADEUS dans le cadre des réflexions préalables au schéma départemental d'aménagement et de développement du territoire.

Elle autorise en outre son Président à signer conjointement avec le Président de l'ADEUS l'avenant n°1 à la convention financière de 2013 entre le Département du Bas-Rhin et l'ADEUS.

Strasbourg, le 25/03/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL